

Règlement du Défi des Héros en Or - 2026

Article 1 - L'événement

Le Défi des Héros en Or est un événement sportif, familial et solidaire dont l'objectif principal est de collecter des fonds reversés à La Ligue contre le cancer du Loiret pour financer un projet dédié aux cancers pédiatriques (recherche médicale, équipements, ...).

La quatrième édition a lieu le dimanche 13 septembre 2026 au Parc de Loire dans la commune de Saint-Jean-Le-Blanc (45650).

Article 2 - Organisateur

Le Défi des Héros en Or est organisé par Les Héros en Or, association loi 1901 dont le siège social se situe à Saint Jean de la Ruelle (45140).

Article 3 - Parcours et horaires

Trois parcours sont proposés :

- Parcours 5 km marche
- Parcours 5 km course non chronométrée
- Parcours 10 km course chronométrée

L'itinéraire de chaque parcours est communiqué sur le [site internet](#).

Horaires de départ :

- > **10h00** : course 10km
- > **10h05** : course 5 km
- > **10h45** : marche 5 km

Les échauffements pour les courses 5 km et 10 km sont prévus simultanément à 9h40.

L'ouverture du village d'animations et l'accueil des participants est prévu à partir de 9h00.

L'utilisation par les participants d'engins mécaniques est interdite pour tous les parcours (rollers, patins à roulettes, skate, etc.).

Article 4 - Conditions de participation

Les parcours sont ouverts aux participants licenciés* et non licenciés, tout sexe confondu. Il est expressément indiqué que les participants prennent part à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de l'événement*

Conditions particulières :

> **Parcours 5km marche :**

- Parcours ouvert aux adultes et adolescents de plus de 10 ans (les moins de 10 ans peuvent participer sans inscription sous la responsabilité de leur responsable légal)
- Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher à l'allure de leur choix
- Au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur devra joindre une autorisation du responsable légal. L'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne.

> **Parcours 5km course non chronométrée :**

- Les participants devront être âgés d'au moins 13 ans le jour de la course
- Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour courir à l'allure de leur choix
- Au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur devra joindre une autorisation du responsable légal. L'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne.

> **Parcours 10km course chronométrée :**

- Les participants devront être âgés d'au moins 15 ans le jour de la course
- Pour les mineurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur devra fournir :
 - une autorisation du responsable légal (l'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne)
 - une copie de la licence FFA **ou** une attestation délivrée par la FFA depuis sa [plateforme en ligne](#)
- Pour les majeurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant majeur devra fournir une copie de la licence FFA ou le [Pass Prévention Santé](#) (datant de moins d'un an avant l'événement)

Article 5 - Inscriptions et tarifs

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de Protiming (société de chronométrage sportif et gestionnaire des inscriptions en ligne d'événements) : [lien d'inscription](#)

Date limite des inscriptions en ligne : vendredi 11 septembre 2026 à 12h00

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de l'événement pour la marche et la course 5km jusqu'à 15 minutes avant le départ, **dans la limite des places restantes.**

Tarif si inscription sur Protiming :

- Course 10km : **10€**
- Course et marche 5km : **5€**

Le tarif indiqué est hors frais de gestion.

Tarif si inscription le jour de l'événement (uniquement pour la marche et la course 5km) :

- de 10 à 15 ans : **5€**
- 15 ans et plus : **10€**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

N.B : L'organisation essaie autant que possible de s'améliorer dans sa démarche de respect de l'environnement. En ce sens, nous ne proposons pas de t-shirts cette année. Nous vous invitons vivement à réutiliser votre t-shirt des éditions précédentes. Pour les nouveaux participants, nous vous invitons à venir avec une tenue colorée.

Article 6 - Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'impossibilité de la part du participant de participer à un parcours pour quelque motif que ce soit.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'événement du fait de la Mairie d'Orléans, de Saint-Jean-Le-Blanc, de la préfecture ou par décision des organisateurs des Héros en Or pour des raisons sanitaires ou sécuritaires indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Article 7 - Retrait des dossards

Seuls les participants à la course 10km sont concernés par le retrait des dossards. Pour les marcheurs et les coureurs du 5km, merci de vous rendre au stand retrait le jour du Défi afin de vous faire identifier comme participant à l'événement.

À noter, qu'**une pièce d'identité sera demandée lors du retrait dossard**. Si une personne vient retirer des dossards pour ses proches, une copie des cartes d'identité de chaque participant devra être présentée.

À noter également que le dossard ne pourra être remis que si le dossier du participant est complet.

Avant l'événement :

Les participants à l'une des courses peuvent, s'ils le souhaitent, retirer leur dossard avant l'événement. Les lieux et horaires pour le retrait sont les suivants :

- Mercredi 9 septembre 2026 de 16h00 à 19h00 à la boutique RRunning (18 rue Sainte Catherine 45000 ORLÉANS)
- Samedi 12 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 à Décathlon Orléans (Avenue Roger Secrétain, 45100 Orléans)

Le jour de l'événement :

Les dossards sont à retirer maximum 30 minutes avant le début de chaque course. Passés ces délais, aucun retrait ne sera accepté.

N.B : Les dossards sont à restituer à l'arrivée.

Article 8 - Service de consigne

Un service de consigne est mis à disposition des coureurs (uniquement sur présentation du dossard ou du bracelet d'identification) afin de faciliter le dépôt des affaires personnelles sur l'événement. Dans un souci d'organisation, les affaires devront être rangées dans un sac. Proche du stand de retrait des dossards, ce service est ouvert de 09h00 à 12h00.

Article 9 - Ravitaillement

Un point ravitaillement en boissons est prévu sur le parcours.

Un point de ravitaillement de fin de parcours est organisé sur le village d'animations.

Articles 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Protiming via des transpondeurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 11 : Classement et récompenses

Une médaille sera attribuée aux 3 premiers finalistes de la course 10km. Les podiums sont les suivants :

- Podium course 10 km chronométrée femmes
- Podium course 10 km chronométrée hommes

La remise de prix aura lieu à 11h00.

Les classements seront diffusés le jour même sur le site internet des Héros en Or.

Article 12 - Sécurité

La sécurité est assurée par des secouristes et la présence d'un médecin le cas échéant.

Des bénévoles signaleurs sont également postés tout au long du parcours.

Article 13 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont pourraient bénéficier les

participants par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : tous les participants à l'événement licenciés ou non à une fédération sportive, sont couverts par une assurance Individuelle accident garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'événement. L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'événement.

Article 14 - Image

Par sa participation à l'événement, chaque participant autorise expressément l'association Les Héros en Or et ses partenaires à fixer sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, son image, sa voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'association Les Héros en Or et ses partenaires, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires et/ou promotionnelles, apporter aux images toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de sa propre image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à sa propre image toutes autres images, tous slogans, signatures, accroches, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. L'organisateur s'interdit toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants. Exceptionnellement ce droit à l'image pourra être également cédé à une entreprise partenaire de la course pour ses propres besoins de communication interne.

Article 15 - Données personnelles

L'association Les Héros en Or s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le participant, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail des participants.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'association Les Héros en Or pour leur adresser des informations sur le Défi des Héros en Or.

L'association Les Héros en Or ne divulgue pas vos données personnelles à d'autres entreprises à des fins marketings ou commerciales.

L'association Les Héros en Or ne commercialise en aucun cas les données qui lui sont confiées.

Vos données pourront être transmises à nos prestataires en charge de l'inscription à la course.

Nous nous engageons à supprimer les données à caractère personnel au bout de 5 ans.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant l'association par mail (lesherosenor@gmail.com).

Article 16 - Acceptation du présent règlement

La participation au Défi des Héros en Or implique l'acceptation par chaque participant de l'intégralité du présent règlement.